



Procès-verbal de L'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 de la Société des Intérêts du Vallon de Villard à la Scie

Présents : Vanessa Chabloz
Irène Mauroux
Chris Bulliard
Micheline Hösli-Stettler
Robin Marggi
Florent Aubort
Jean Desbordes

Excusés : Johanna Desbordes

1. Ouverture, liste des présences

La séance est ouverte à 19h40 et la présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour cette assemblée générale extraordinaire de la SIV qui a été convoquée conformément aux statuts. Le carnet de présence circule afin que chaque participant puisse le signer.

Membres excusés : Dominique Bruggmann
Sylvie Moser
Edgar Guignet
Patrick Mauroux
Yannick Robert
Toma Knezovic
José-Louis Truan
Olivier Rochat
Jacques et Nicole Grandjean
Simon Smith

Deux membres sont désignés en tant que scrutateurs.

2. Présentation de l'Association du domaine skiable des Prévondes

La parole est donnée au Président de comité de l'Association du domaine skiable des Prévondes M. Aubort qui nous présente le projet.

Il nous rappelle le contexte ainsi que l'historique du domaine. Les deux propriétaires des terrains sont présents et se présentent aux membres de l'assemblée.

Durant l'hiver 2022-2023 le ski-lift n'a pas été exploité car la commune souhaitait faire des économies sur la consommation d'électricité. Pour l'hiver 2023-2024 la commune a annoncé qu'elle ne reprendrait pas l'exploitation du ski-lift sur le domaine des Prévondes. Un certain nombre de personnes se sont mobilisées pour étudier ce qu'il était possible de faire. Ils ont fait le choix de créer une structure juridique (association) et ont pris contact avec la commune de Montreux ainsi que le SID afin de

connaître toutes les conditions dans lesquelles ils pourraient faire « tourner » le ski-lift avec des bénévoles durant cet hiver pour une première saison « test ».

Afin de réunir la somme nécessaire à cette exploitation pour couvrir les frais fixes, un financement participatif a été mis en place. Un premier palier de CHF 8000 devait impérativement être atteint pour débiter l'exploitation. A ce jour plus de 100 personnes y ont contribué par des versements et des entreprises de la région vont être démarchées pour obtenir un soutien.

La SIV a été contactée pour soutenir ce projet d'où l'assemblée générale extraordinaire de ce soir.

Les questions sont ouvertes :

Q : M. Schori demande pour quelle raison la commune ne souhaite plus soutenir cette exploitation ?

R : Il semblerait que la commune ait fait le choix de soutenir le domaine des Hauts de Caux où se trouve également l'école suisse de ski. Lors de la réunion des présidents des sociétés locales cette question a été posée et la réponse de la commune n'a pas été très claire.

Q : M. Hösli se demande dans quel but la commune a entièrement rénové la bâtisse et révisé les moteurs de l'installation ?

R : Aucun élément de réponse ne peut être apporté.

Q : M. Baehler demande si la commune s'engage à soutenir l'association en mettant à disposition les infrastructures gratuitement cette année et également les suivantes ?

R : La commune s'engage à soutenir l'association uniquement pour l'hiver 2023-2024.

Q : Un membre demande s'il y a une échéance à la convention entre les propriétaires des terrains et la commune.

R : M. Baehler répond que pour sa part tout est OK et qu'il n'y a pas d'échéance prévue.

R : M. Marggi nous informe que la convention qu'il a signée avec la commune stipulait que dès la fin de l'exploitation du grand ski lift ils devaient enlever les pilônes et la cabane lui serait restituée. Pour sa part il souhaite laisser la cabane à disposition et favoriser un espace de jeux pour que les enfants de la région s'amuse dans la neige. Il souhaite que tout reste « naturel », qu'il n'y ait pas de musique ni d'éclairages. Le renouvellement de cette convention se fait de manière tacite pour autant que les règles soient respectées.

M. Hösli trouve très important que l'exploitation du ski-lift se poursuive et il lui semble tout à fait approprié que la SIV soutienne cette initiative.

M. R. Marggi informe l'assemblée que la convention stipule que le parking est réservé à l'usage exclusif des utilisateurs du ski-lift.

M. Aubort informe l'assemblée qu'un appel va prochainement être fait pour obtenir des dons de matériel ainsi que des demandes de bénévolat pour différentes activités organisées sur le domaine afin de pouvoir contribuer à l'exploitation. La communication est importante et elle va débiter prochainement afin de faire connaître le lieu et ses activités.

M. Schori trouve important qu'un bilan de la première saison soit présenté aux membres de la SIV lors de l'assemblée générale 2024.

3. Votation d'un soutien de CHF 4'000.- à l'Association du domaine skiable des Prévondes (financé par le don de CHF 10'000.- reçu lors de la dissolution du Ski club du Vallon de Villard)

Avant la votation, il est convenu que la SIV puisse avoir un droit de regard sur les comptes et qu'un bilan de l'exploitation de la saison 2023-2024 soit présenté lors de l'AG ordinaire 2024. Ceci n'entraîne aucun droit sur la gestion de l'association ni l'inscription de la SIV en qualité de membre de l'association. Si par manque de neige la somme mise à disposition de l'association n'a pas été utilisée, le montant peut être reporté sur la saison suivante.

Le soutien de CHF 4000 à l'Association du domaine skiable des Prévondes est accepté à la majorité des membres.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h30 et un apéritif est offert à tous les membres.

Villard-sur-Chamby, le 12 décembre 2023

Irène Mauroux

Secrétaire